CANADA SNOWBOARD 2026-2027 : COUPES DU MONDE FIS : SNOWBOARDCROSS FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION				
Informations sur l'épreuve et le quota				
Blocs d'épreuves	BLOC A : Cervinia, ITA Secret Garden, CHN	BLOC B : Jahorina, BIH Erzurum, TUR	BLOC C : NATION HÔTE Mt. St. Anne, CAN	**BLOC D :** **s. o.**
Taille maximale de l'équipe (allocation du quota H \| F) **Quota de base (QB) :** **Quota supplémentaire (QS) :** **Quota personnel (QP) :** **Nation hôte (NH) : Mt. St. Anne, QC seulement***	3x QB (maximum 2 par genre) 5x QS H \| 2x QS F 3x QP (Kennedy Justinen, Rose Savard-Ferguson, Griffin Mason) 6x H \| 6x F NH*			
Composition du comité de sélection	Directeur du PHT (Vitesse) Coordonnateur principal du PHT Entraîneurs de l'équipe nationale du PHT			
Dates et échéances importantes				
Dates de compétition	**Bloc A :** **Cervinia, ITA : du 11 au 13 décembre 2026** **Secret Garden, CHN : du 15 au 17 janvier 2027**	**Bloc B :** **Jahorina, BIH : du 13 au 14 février 2027** **Erzurum, TUR : du 19 au 21 février 2027**	**Bloc C :** **Mt. St. Anne, CAN : du 26 au 28 mars 2027**	**Bloc D :** **s. o.**
Lien pour la déclaration d'intérêt (EOI)	https://www.canadasnowboard.ca/fr/team/resources/fisreg/			
Date limite pour la déclaration d'intérêt (EOI)	**Bloc A : 3 novembre 2026**	**Bloc B : 4 janvier 2027**	**Bloc C : 8 février 2027**	**Bloc D : s. o.**
Période de sélection	Les recommandations du comité de sélection concernant les quotas disponibles seront formulées en fonction du classement FIS, des points et des performances de l'athlète durant la saison de compétition en cours (en date de la date limite de sélection), laquelle est définie comme la période comprise entre août 2026 et avril 2027.			
Date limite d'admissibilité et de sélection	**Bloc A : 10 novembre 2026**	Bloc B : 18 janvier 2027	**Bloc C : 22 février 2027**	**Bloc D : s. o.**
	Nonobstant la date limite de sélection établie pour chaque bloc d'occasions de compétition, Canada Snowboard se réserve le droit de prendre en considération les résultats ou points FIS obtenus ou publiés après la date limite de sélection indiquée lorsque le comité de sélection juge, à sa seule discrétion, qu'un tel changement est souhaitable afin d'aligner l'équipe la plus apte à atteindre les objectifs de performance de Canada Snowboard. Lorsque Canada Snowboard modifie la date limite de sélection indiquée, toutes les références applicables à la date limite de sélection qui suivent seront réputées faire référence à la date modifiée.			
Date limite d'appel	Les appels doivent être soumis conformément à la Politique d'appel de Canada Snowboard et doivent être reçus au plus tard à 17 h (HNP), sept (7) jours après la date à laquelle l'athlète est avisé de la décision.			
Critères d'admissibilité				
Compétitions admissibles	**Compétitions de niveau 1** : Jeux olympiques d'hiver, Championnats du monde FIS, Coupes du monde FIS **Compétitions de niveau 2** : Championnats du monde juniors FIS, Coupes continentales (Coupes d'Europe, NorAm, Coupe d'Amérique du Sud, Coupe nationale d'Australie), ou Jeux universitaires mondiaux			
Admissibilité des athlètes – Exigences minimales FIS	Pour participer aux Coupes du monde FIS, les athlètes doivent avoir un minimum de 75 points FIS en SBX pour être sélectionnés dans un quota de base (QB) ou un quota personnel JR-CM-NAC / quota de nation hôte CM, ou un minimum de 125 points FIS en SBX pour être sélectionnés dans un quota supplémentaire (QS), selon la plus récente liste de points FIS publiée à la date limite de sélection.			
Responsabilité de l'athlète et de l'entraîneur	**Les athlètes qui ne font pas partie du PHT,** ou les athlètes nommés au PHT mais qui utilisent un entraîneur privé, doivent être accompagnés d'un entraîneur répondant aux exigences d'admissibilité des entraîneurs énoncées dans le document PGS de CS, et cet entraîneur doit accepter la responsabilité de l'athlète pour chaque épreuve à laquelle celui-ci souhaite participer avant que l'inscription ne soit confirmée. **Les entraîneurs du PHT de CS – Portée de la responsabilité** : Les entraîneurs du PHT de CS sont responsables uniquement des athlètes officiellement nommés à l'équipe nationale ou à l'équipe NextGen, conformément à l'orientation stratégique de Canada Snowboard visant la performance de podium lors des événements internationaux ciblés. Le soutien en matière d'entraînement et les ressources sont exclusivement dédiés à ces athlètes désignés, qui identifient les entraîneurs nommés par CS comme leurs entraîneurs principaux.			
Exceptions d'admissibilité et de sélection	Se référer au Protocole général de sélection du PHT de CS (PGS) pour les réductions des activités liées à la santé et les circonstances exceptionnelles.			
Processus de classement selon les critères				
Aperçu du processus de classement	Les nominations suivront le processus décisionnel décrit dans la Politique générale de sélection (PGS), en commençant par le niveau de priorité le plus élevé (Priorité 1) et en poursuivant dans l'ordre décroissant (Priorité 2, Priorité 3, et ainsi de suite).			
Priorité de classement 1	Membres admissibles des équipes nationale et NextGen de snowboardcross 2026-2027 (y compris les athlètes NextGen Prospects), ainsi que ceux ayant obtenu une place de quota personnel (QP). Les athlètes admissibles seront classés, selon le genre déclaré auprès de la FIS, en utilisant la valeur de leurs points FIS telle qu'indiquée sur la plus récente liste de points FIS en snowboardcross (en date de la date limite de sélection).			
Priorité de classement 2	Les athlètes admissibles, selon le genre déclaré auprès de la FIS, qui accèdent à la ronde finale d'au moins une (1) compétition de Coupe du monde FIS admissible de la saison de compétition 2026-2027 (en date de la date limite de sélection) seront considérés. Les athlètes admissibles seront classés en utilisant leur meilleur résultat unique (classement) obtenu lors des Coupes du monde FIS 2026-2027 admissibles (en date de la date limite de sélection).			
Priorité de classement 3	Toute possibilité de compétition restante sera attribuée en fonction d'une liste de classement, créée selon le genre déclaré auprès de la FIS, où les athlètes admissibles seront classés en ordre décroissant (du plus élevé au plus faible) selon la moyenne de la valeur en points FIS obtenue pour leurs deux (2) meilleurs résultats finaux lors de compétitions admissibles de niveau 2 (ou supérieur) au cours de la saison de compétition d'août 2026 à avril 2027 (en date de la date limite de sélection). Les résultats ci-dessous sont ceux pour lesquels les points FIS seront pris en considération dans le processus de classement : a. Compétitions de niveau 1 (CM, CMM, J.O.H.) : Tous les résultats provenant des compétitions admissibles seront pris en compte. b. Compétitions de niveau 2 (CE, NAC, SAC, ANC, Jeux universitaires) : Les résultats et points FIS provenant des compétitions admissibles doivent se situer dans la première moitié (½) du classement final pour être pris en compte dans le processus de classement. Un athlète doit avoir deux (2) résultats répondant aux considérations ci-dessus, sans quoi il ne sera pas inclus dans le processus de classement et ne pourra pas se voir attribuer une place de quota, même si une place demeure disponible.			
Priorité de classement 4 (Bloc A seulement) **Cette priorité de classement s'applique uniquement aux épreuves du Bloc A et ne doit pas être utilisée dans le processus de classement selon les critères pour tout autre bloc.**	Toute possibilité de compétition restante du Bloc « A » en Coupe du monde sera attribuée au(x) prochain(s) athlète(s) admissible(s) selon le genre déclaré auprès de la FIS et en ordre décroissant, en fonction de la valeur des points FIS de l'athlète telle qu'indiquée sur la plus récente liste de points FIS en snowboardcross, en date de la date limite de sélection. Les athlètes admissibles seront classés, selon le genre déclaré auprès de la FIS, pour les possibilités de compétition restantes, en utilisant la valeur de leurs points FIS telle qu'indiquée sur la plus récente liste de points FIS en snowboardcross (en date de la date limite de sélection).			
Épreuve mixte par équipe (BTX)	Les compétitions mixtes par équipe (BTX) en snowboardcross actuellement prévues pour la saison 2026-2027 sont les suivantes : a. 13 décembre 2026 : Cervinia, ITA b. 28 mars 2027 : Mt. St. Anne, QC, CAN Si d'autres compétitions BTX sont ajoutées au calendrier de la Coupe du monde FIS après la publication du présent document, la sélection des équipes suivra le même processus que celui décrit dans la Politique générale de sélection (PGS). Le nombre d'équipes que le Canada pourra aligner lors d'un événement donné sera déterminé conformément aux règles de la Coupe du monde FIS. La participation des athlètes canadiens aux épreuves par équipe mixte sera déterminée telle qu'énoncée dans la Politique générale de sélection (PGS).			
Considérations particulières				
Politique générale de sélection	La présente feuille d'admissibilité et de critères de sélection doit être lue conjointement avec la Politique générale de sélection (PGS), qui établit des critères et des procédures de sélection supplémentaires.			
Historique des révisions				
Approuvé par	Kim Krahulec			
Date d'entrée en vigueur	29-Oct-26			
Annexe(s) à la présente politique	Politique générale de sélection du PHT (PGS)		Politique générale de gouvernance du PHT (PG)	